

**Communauté de Communes
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 17 mai 2023

Aujourd'hui vingt cinq mai deux mille vingt trois

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, 8 Rue Jean Mermoz à Saint-Martin-des-Entrées, à dix-neuf heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Viennee-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – Mme Isa BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Richard BROUZES – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÏTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Isabelle BACON – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Didier BAREY (**Bayeux**) – M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) – Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) donne pouvoir Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Richard BROUZES (**Bayeux**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**).

Absents excusés : M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**).

Absents excusés remplacés : M. Marcel BASTIDE remplacé par M. Philippe EDET (**Arromanches-les-Bains**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**).

Absents : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : M. Roland TIRARD
Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

N° 16

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Modification de droit commun n° 3 du PLUi de Bayeux Intercom.

Le Plan Local d'Urbanisme de Bayeux Intercom a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2020.

Une procédure de modification de droit commun du document d'urbanisme a été engagée par arrêté n° 2022-23 en date du 15 juin 2022, conformément à l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme. Cette modification a pour but de procéder à certaines évolutions du PLUi, concernant notamment :

- L'ajout ou la suppression d'emplacements réservés
- L'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour accueil d'activités
- L'étoilage de bâtiments agricoles pour permettre des changements de destinations
- L'ajustement du règlement (écrit et graphique) pour une meilleure application des règles
- ...

Une enquête publique portant sur la modification du PLUi de Bayeux Intercom a eu lieu du 20 février au 24 mars 2023, selon les formes légales.

Les personnes publiques consultées ont reçu le dossier de modification et les personnes publiques suivantes ont répondu :

- La chambre de commerce et d'industrie, par courrier en date du 16 septembre 2022, a émis un avis favorable au projet,
- La commission départementale de protection des espaces naturels et agricoles (CDPENAF), a émis, lors de sa réunion du 6 septembre 2022, un avis réservé sur le projet de déplacement de LaMaison.fr sur Saint-Vigor-le-Grand, et un avis défavorable au projet d'extension de la coopérative de Creully. Après échanges et compléments d'informations sur les projets, la CDPENAF a émis, lors de sa réunion du 07 février 2023, à titre informatif, un nouvel avis, favorable, sur ces projets,
- La section régionale de conchyliculture, par courrier en date du 20 septembre 2022, n'a pas émis de remarques particulière sur le projet,
- La chambre d'agriculture, par courrier en date du 10 octobre 2022, a émis un avis favorable,
- Le syndicat mixte du SCOT Ter Bessin, par délibération en date du 20 décembre 2022, a émis un avis favorable,
- Le Conseil Départemental, par courrier en date 26 octobre 2022, a émis un avis favorable avec quelques remarques (*demande son association sur les projets d'emplacements réservés bordant la voirie départementale ainsi que pour les projet d'étoilage - précision sur formulation dans le règlement du PLUi*),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, par courrier en date du 09 février 2023, émis un avis favorable avec réserve : apporter des compléments de justification pour les projets extension Coopérative Creully et déplacement de LaMaison.fr concernant la problématique de la consommation foncière,
- Pour rappel, le dossier n'était pas soumis à évaluation environnementale (décision du 1^{er} septembre 2022).

Suite à ces avis, la notice de présentation de la modification n°3 a été complétée pour renforcer la justification des projets d'extension de la Coopérative Creully et du déplacement de LaMaison.fr.

L'enquête publique s'est tenue du 20 février au 24 mars 2023 et une vingtaine d'observations ont été déposées par le public pendant la durée de celle-ci.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, assorti d'une recommandation portant sur l'insertion paysagère du projet d'extension de la coopérative de Creully.

Au vu des remarques formulées à l'enquête publique, les modifications suivantes sont apportées au projet :

- 4 bâtiments situés dans l'espace agricole ou naturel feront l'objet d'un étoilage pour permettre leur changement de destination,
- La zone UF située route de Barbeville sur Bayeux sera maintenue dans ce zonage. L'emplacement réservé situé sur la zone sera également maintenu avec modification de sa vocation (création d'un nouveau bâtiment public).

Il est à préciser qu'un certain nombre des demandes formulées lors de l'enquête publique ne relèvent pas de la présente procédure de modification.

Un tableau recensant les demandes formulées par le public et les réponses apportées par Bayeux Intercom figure en annexe de la présente délibération.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairies et au siège de Bayeux Intercom durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera tenue à la disposition du public (siège de Bayeux Intercom et dans toutes les mairies de l'intercommunalité). Le dossier d'approbation de la modification n° 3 du PLUi sera consultable au format papier au siège de Bayeux Intercom, et au format numérique sur son site Internet, ainsi que dans les communes de l'intercommunalité.

Annexe = réponses apportées par la collectivité aux remarques formulées lors de l'enquête publique

La Commission « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de la réunion en date du 9 mai 2023 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 16 mai 2023, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le dossier de modification n° 3 du PLUi de Bayeux Intercom, ajusté pour prendre en compte les remarques des PPA et du public ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET